



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 5 octobre 2023 à 18 heures
Procès-Verbal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le jeudi 5 octobre 2023, à 18 heures, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée le 29 septembre 2023 et affichée le 29 septembre 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET (jusqu'à la délibération n° 23), Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Jean-Marie VOLLOT, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Alain MAZE, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Fabrice ARCHAMBAULT, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Pierre-Henri JEANNIN, Magali BESSARD, Hugo LEFELLE, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Alain BOUQUIN, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Régis MAUTRE, Jean-Marc BARDI, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Justine SINGEOT, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Valérie CHANTEFORT, Urbain NTARUNDENGA, Valérie CHAPAT, Dominique GILLET, Pierre GUILLET, Mélanie CELEGATO, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY (à partir de la délibération n° 7), Nicole HUBERT, Éric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Absents : France LABRO, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Excusée : Catherine MENGUY

Pouvoirs :

Richard BOUDET donne pouvoir à Dominique GILLET (à partir de la délibération n° 24)
Bruno FOUCHET donne pouvoir à Bernard DUPERAT
Corinne LEFEBVRE donne pouvoir à Stéphane GARCIA
Evelyne SEGUIN donne pouvoir à Stéphane HAMELIN
Yannick BEDIN donne pouvoir à Renaud METTRE
Céline MADROLLES donne pouvoir à Marc STOQUERT
Frédérique SOULAT donne pouvoir à Jean-Pierre PIERRON
Corinne TRUSSARDI donne pouvoir à Alain BOUQUIN
Mustapha MOUSALLI donne pouvoir à Nadia NEZLIOUI
Joël ALLAIN donne pouvoir à Olivier CABRERA
Marie-Hélène BIGUIER donne pouvoir à Magali BESSARD
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Alexia FRANQUES
Martial REBEYROL donne pouvoir à Philippe MERCIER
Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL
Christian JOLY donne pouvoir à Nicole HUBERT (jusqu'à la délibération n° 6)

Mme Irène FELIX déclare la séance ouverte à 18 heures.

M. Marc STOQUERT est désigné secrétaire de séance.

- 52 présents -

Mme FELIX :

Je souhaitais, en ce début de Conseil, partager avec vous un certain nombre d'informations, de nouvelles, saluer d'excellentes nouvelles qui nous concernent de près ou de loin, mais qui se passent en lien avec notre territoire, et partager avec vous quelques échéances que nous avons devant nous.

D'abord, je voulais partager avec vous la fierté d'avoir appris que Mme Anne L'HUILLIER, chercheur en physique, est devenue Prix Nobel de physique. Mme Anne L'HUILLIER a des attaches avec notre territoire ; sa sœur y est médecin, son père y habite. Je pense que même si évidemment nous ne sommes pour rien dans ce parcours exceptionnel, c'est une fierté que nous devons partager : première femme Prix Nobel de physique depuis Marie Curie en 1903. Elle partage ce Prix Nobel de physique avec deux hommes qu'il faut néanmoins citer, ils ont le défaut de ne pas être des Berruyers, Pierre AGOSTINI et Ferenc KRAUSZ, sur des travaux sur l'observation des électrons. Au départ, ce sont des travaux de science fondamentale, mais qui ont trouvé des applications, ce

qui montre à quel point il faut avoir l'audace de soutenir la recherche fondamentale et ne pas être toujours utilitariste dans l'orientation des financements pour les travaux de recherches. J'ai proposé à Yann CHAMAILLARD, Directeur de l'INSA, que nous formulions ensemble à son attention une invitation pour qu'elle puisse partager ses travaux avec les étudiants de l'INSA a minima, et avec toutes celles et tous ceux qui auront la curiosité de ces travaux. Donc, salut à elle, tous nos respects, toutes nos félicitations !

Dans un tout autre ordre d'idée et là aussi, l'agglomération n'y est pour rien, mais elle l'accueille avec beaucoup de plaisir, je veux dire à Stéphane GARCIA le plaisir que nous avons eu d'apprendre qu'une brigade de gendarmerie allait venir compléter le dispositif de sécurité de notre département avec une installation à Saint-Just. Je sais que vous y teniez beaucoup, Stéphane, et je suis ravie pour votre commune. Je suis ravie pour notre agglomération, dont 11 communes sont aussi en zone gendarmerie et bénéficieront nécessairement, même si cette brigade a bien d'autres vocations, mais d'un renfort d'effectif. Nous sommes ravis pour notre département qui pourra profiter aussi de la présence de ces effectifs. C'est une bonne nouvelle, et encore une fois, nous avons plaisir à la partager avec vous, Stéphane.

Et puis, je voulais vous donner quelques éléments complémentaires sur des projets, des succès que nous avons construits ou contribué à construire. Bien sûr, rappeler le passage à la gratuité du réseau de bus avec Agglobus, notre syndicat de transport ; nous avons eu l'occasion d'en parler en bureau syndical récemment. Les premiers indicateurs sont tout à fait encourageants et montrent combien cette nouvelle liberté donnée aux habitants de l'agglomération, ils s'en emparent, avec 40 % de fréquentation en plus du réseau sur les lignes régulières. Les transports à la demande du VitaBus aussi, selon les lignes, augmentent de façon très significative, qu'il s'agisse du transport à la demande en soirée, du transport à la demande en direction des personnes en situation de handicap, du transport à la demande dans le secteur rural. Voilà un succès que nous avons construit ensemble, que nous allons continuer de construire ensemble et que nous pouvons saluer.

Succès aussi, ou en tout cas bonne nouvelle, avec des programmes de travaux qui arrivent à leur terme, que nous avons portés au niveau de l'agglomération, ou que nous avons accompagnés quand il s'agissait de projets communaux. J'en citerai trois qui viennent d'être terminés : la rénovation de la zone d'activités des Danjons ; je vous invite à l'inauguration le 8 novembre. Nous avons prévu une après-midi de visites aux entreprises du secteur, terminée par l'inauguration avec les co-financeurs que sont l'État et la Région. Je veux citer aussi, cher Bernard DUPERAT, la place de la gare à Marmagne où j'ai eu beaucoup de plaisir à être à vos côtés il y a peu de temps. Et enfin, la résidence autonomie de Saint-Doulchard où nous avons été partenaires de cette très belle rénovation. J'excuse Richard BOUDET qui n'était pas sur le bon trajet ce soir et qui arrive dès qu'il peut pour nous rejoindre.

Parmi les travaux à venir, nous avons lancé la rénovation de la rue Barbès où nous accompagnons la ville de Bourges sur le plan vélo intercommunal, cher Yann GALUT, cher Stéphane GARCIA, mais aussi avec un programme eaux pluviales original ; Bernard (DUPERAT), vous en serez fier, j'en suis sûre, autant que moi. La place Hervier pour laquelle nous faisons une conférence de presse hier encore, où nous sommes en maîtrise d'ouvrage. Les bassins de décantation et de filtration d'eau de l'avenue de Lattre de Tassigny et bientôt les axes du plan vélo intercommunal dans les communes, qui devrait aboutir d'ici la fin de l'année, d'une part sur Marmagne et Berry-Bouy, sur La Chapelle St-Ursin et Pierrelay d'autre part. Nous avançons sur notre programme de travaux ; nous sommes capables de nourrir un programme important et c'est une satisfaction.

Le troisième succès que je voulais citer, que nous avons contribué à construire, je le crois, par le dynamisme que nous avons affiché, par l'écoute que nous avons vis-à-vis des entreprises du territoire, par l'accompagnement qui est proposé, notamment en matière d'accès au foncier : il y a dans notre zone d'emploi, 1 000 emplois salariés de plus aujourd'hui qu'il n'y en avait fin 2019. C'est-à-dire que non seulement nous avons pu rattraper le mauvais coup du Covid, mais nous avons reconstruit une dynamique économique forte. Alors, nous ne sommes pas les seuls à l'avoir construit. Nous savons bien que nous sommes portés par un certain nombre de grands sujets : celui de l'effort de défense qui est déterminant, par une situation économique nationale qui accompagne les investissements des entreprises, mais dans ces 1 000 emplois salariés du secteur privé complémentaires que nous avons sur notre territoire, il y a largement plus que la défense : il y a l'agroalimentaire, le luxe, les énergies, il y a le bâtiment avec la transition vers le bâtiment durable. Autrement dit, c'est tout un territoire qui se mobilise aujourd'hui pour investir. J'ai eu encore tout à l'heure, une cheffe d'entreprise qui m'a dit : « il faut qu'on se voie rapidement, il faut que j'arrive à doubler mes surfaces de production. » Quand on sait que ses surfaces sont grandes, cela veut dire que nous avons là encore un gros potentiel. C'est essentiel pour nous, car cela nous donne une très sérieuse assise pour mener nos projets, y compris une assise financière. Cela nous donne aussi des responsabilités vis-à-vis de nos voisins. Je ne suis pas insensible à l'inquiétude qu'il peut y avoir dans des intercommunalités qui nous entourent, de voir des réimplantations d'entreprises de FerCher vers chez nous, des Terres du Haut Berry vers chez nous. Nous avons à travailler ensemble pour soutenir l'ensemble de nos voisins. C'est pourquoi j'ai souhaité que pour le dossier territoire d'industrie que nous avons déposé récemment, nous élargissions le territoire concerné par ce projet à FerCher, à Terres du Haut Berry. C'est une volonté que nous avons partagée avec François DUMON, Président de Vierzon Sologne Berry, avec Laurence RÉNIER, Présidente de Sauldre et Sologne et Alain MORNAY pour Cœur de Berry parce qu'il ne faudrait pas donner l'impression que nous cherchons à nous sauver, ou à nous détacher, en n'ayant pas d'égard pour les territoires voisins. Ce dossier territoire d'industrie a été déposé sur un périmètre plus large. Avec nos partenaires historiques, nous avons aussi déposé un dossier « rebond industriel » qui concernera les entreprises du secteur de l'automobile et de l'aéronautique.

Et nous avons des succès à construire. Parmi ces succès à construire, ce très beau dossier de candidature à la Capitale Européenne de la Culture. Vous avez sur vos tables un document que je crois extrêmement important pour notre réflexion collective, c'est la délibération de soutien du CESER (Conseil Économique Social et Environnemental Régional) qui est l'instance de la société civile adossée à la Région. Il a un rôle plus

institutionnalisé encore qu'a le Conseil de Développement à notre égard. Le CESER Centre-Val de Loire, à l'unanimité de ses membres, a délibéré en soutien à la candidature de Bourges Capitale Européenne de la Culture. Un projet d'intérêt général et de bien commun, un projet fédérateur et structurant qui doit créer une dynamique dans des territoires en retrait sur la base des leviers humains et économiques, et capter des talents. Un dossier qui ne peut que recueillir l'assentiment du monde socioéconomique et des citoyens, et pour lequel la démocratie participative devra jouer une place importante. Le CESER salue le fait que Bourges, ville emblématique dans le domaine de la culture, soit prête à ouvrir ses portes et partager sa culture, son histoire et sa créativité avec l'Europe tout entière dans un projet très novateur. Ce document que vous avez, que vous aurez l'occasion de lire, est signé par le MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) et par la CGT (Confédération Générale du Travail). Il est signé par l'UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et par France Nature Environnement. Il est signé par l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées) et par la Banque alimentaire. Autrement dit, quelle que soit la position des uns et des autres, cette adhésion à ce projet, par l'impact qu'il aura sur tout le territoire, est saluée. Nous aurons, sans doute lors de notre prochain conseil, aussi à redire notre intérêt pour cette candidature, intérêt sur lequel nous avons engagé notre territoire dans le cadre de notre projet de territoire adopté en 2021.

Il y a des succès, il y a quelques menaces. Je veux dire ma préoccupation face aux éléments du projet de loi de finances concernant le dossier Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD). Je le dis avec beaucoup de conviction : il serait vraiment trop dommage et trop triste que l'État arrête son soutien à ce dispositif au moment où nous sommes en train de passer les audits de labélisation. Je pense que nous avons de bonnes chances d'y accéder ; nous ne sommes pas le seul territoire qui soit à la porte aujourd'hui de ce dispositif, au point d'y rentrer. Il me semble important que nous attirions l'attention des parlementaires sur le soutien que nous leur demandons encore sur ce dispositif. Je signerai demain des courriers à l'ensemble des parlementaires du Cher en leur demandant d'accorder toute l'attention qu'il faut à ce dossier pour que nous puissions faire aboutir. Aujourd'hui, près de 600 habitants demandeurs d'emploi de longue durée sur les Gibjoncs sont potentiellement concernés par ce dispositif. C'est un sujet sur lequel on doit rester mobilisé tous ensemble. Cela a toujours été le cas sur ce dossier et je crois que c'est important que nous restions mobilisés tous ensemble et je vous en remercie.

Au-delà de ces menaces, un débat a commencé d'émerger à nouveau dans notre territoire, qui est un débat de tous les jours au fond. C'est le débat sur le rôle de l'agglomération et son rôle en lien avec les communes. Ce débat, je le résume toujours en une phrase : « l'agglomération, c'est ce que les communes décident d'en faire. » Il n'y a pas de décision de l'agglomération qui ne soit sous le contrôle des choix communaux. Il y a un débat historique depuis le début de la création de l'agglomération, qui revient d'épisode en épisode, qui doit être à notre ordre du jour de façon régulière. J'ai programmé une conférence des maires le 12 janvier prochain pour que nous ayons l'occasion de rediscuter sereinement de ces dossiers, à un moment où nous aurons défini les grandes orientations de notre budget 2024, où nous saurons si la candidature de Bourges comme Capitale Européenne de la Culture que je viens d'évoquer a prospéré et où nous pourrions tranquillement redébattre de cela. J'en ai terminé sur mon propos introductif.

Je termine par deux informations. La première, vous le savez, nous accueillons mardi, à 20h à l'Auditorium, Marie-Hélène AUBERT qui est présidente du partenariat français pour l'eau, pour qu'elle nous dresse la situation de l'eau au niveau international. Vous le verrez, la façon dont le débat est posé au niveau international a beaucoup évolué au cours des dernières années et au fond, ce que nous vivons ici dans le Cher, c'est aussi ce que vivent nos concitoyens de par le monde. Je pense que son éclairage, avec la hauteur de vue qui peut être la sienne comme présidente du partenariat français pour l'eau, sera particulièrement précieux. Deuxième information, nous entrons dans « Octobre Rose » ; nous y sommes entrés dimanche. L'agglomération était, pour la première fois, partenaire des Foulées Roses pour les 10 ans des Foulées Roses dans le Cher, cher Jean-Marie (VOLLLOT). Ce soir, la ville de Bourges éclairera cette façade en rose, donc ne soyez pas étonnés si, à 20h, nos débats se teintent de rose. Ce sera le salut de la Ville à cette grande cause à laquelle nous pouvons, là aussi, nous associer les uns, les autres. Voilà, j'en ai terminé pour mon propos introductif.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Mme la Présidente soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Interventions

Mme FELIX :

Je vous rappelle que, pour l'ensemble des délibérations de ce conseil, les vice-présidents, conseillers communautaires intéressés aux délibérations se déportent et ne prennent part ni au débat ni au vote. Exceptionnellement, je passe la parole à M. Richard BOUDET, car il a des contraintes.

1. Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2023

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de répartir, en 2023, les montants des prélèvements individuels conformément aux modalités dérogatoires « libres » rappelées dans la délibération et conformes au pacte fiscal et financier de solidarité communautaire ;
- d'approuver en conséquence, pour 2023, la répartition des prélèvements individuels conformément aux états annexés à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Merci beaucoup, Mme la présidente. D'abord, je vous prie de bien vouloir m'excuser, effectivement les coureurs cyclistes de Paris-Gien-Bourges ne sont pas allés assez vite aujourd'hui. Avec le Maire de Bourges, nous étions un peu en retard ; ils n'étaient pas dans les temps. Ils ne devaient pas être assez entraînés. C'était une très belle course.

La première délibération concerne le FPIC (Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et Communales). Vous savez qu'au niveau du FPIC, nous proposons aux collectivités un régime dérogatoire, et non pas le régime de droit commun. Grâce à ce régime dérogatoire qui coûte 150 000 € de plus à l'agglomération, cela coûte moins aux collectivités territoriales qui composent notre agglomération. Pour que nous bénéficions tous de cette mesure favorable, nous devons voter à l'unanimité, sinon, ce sont les collectivités qui devront payer leur part « normale », entre guillemets.

Mme FELIX :

Comment vous dire ? Nous sommes en démocratie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Les communes de l'agglomération vous remercient.

2. AP/CP Ajustements au titre de 2023

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'actualisation des AP/CP, conformément à l'état annexé à la délibération ;
- d'approuver le principe du report de crédits de paiement des aides à la pierre financées par l'État ;
- d'approuver la dérogation à la règle du prorata temporis en matière d'aides à la pierre, et ainsi la création d'une seule immobilisation par année regroupant toutes les subventions versées au cours de l'exercice budgétaire ;
- de fixer la durée d'amortissement pour cette catégorie d'immobilisation à 10 ans étant rappelé que l'amortissement de ce type de subvention fait l'objet d'une neutralisation comptable.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante, l'actualisation de ces AP/CP (Autorisations de Programme, Crédits de Paiement) est essentiellement liée au projet de décision modificative n° 2 qui vous sera présentée après. Cette actualisation comporte également la création de nouvelles Autorisations de Programmes en matière d'aide à la pierre où on fait un distinguo entre le parc social et le parc privé, ainsi que les montants apportés par l'État et les fonds propres de notre agglomération. Cette création vise à constater les engagements fixés dans la convention signée récemment avec l'État pour la période 2023-2028.

Ainsi, au titre du parc social, nous proposons de créer une Autorisation de Programme de 13,6 M€, dont 7,7 M€ apportés par l'État et 5,9 M€ sur les fonds propres de notre agglomération. Au titre du parc privé, nous souhaitons inscrire une Autorisation de Programme de près de 29,5 M€, dont 21 750 000 € apportés par l'État et 7 750 000 € sur les fonds propres de notre Agglomération.

Il vous est également proposé d'approuver 3 modalités techniques. La première a trait à l'autorisation de report des crédits de paiement financés par l'État en matière d'aide à la pierre ; il s'agit de neutraliser les phénomènes d'aubaines liés à des perceptions anticipées de subventions de l'État. La deuxième a pour objectif de simplifier les amortissements des aides à la pierre en dérogeant à la règle du prorata temporis, que l'on avait vue auparavant. La troisième tient à la fixation à 10 ans de la durée d'amortissement de ces aides.

Il vous est donc proposé, Mme la Présidente, d'approuver ces différents points.

Mme FELIX :

En matière d'AP, il n'y a pas que la question du logement social.

M. BOUDET :

Non, mais c'était le plus important. Effectivement, vous avez le tableau récapitulatif qui se trouve page 11 où il y a le détail complet.

Mme FELIX :

Je vous remercie. Si vous n'avez pas de questions particulières, je mets au vote ces évolutions. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

3. Provisions comptables - ajustement pour risque d'impayés

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver pour 2023 les écritures de dotations et de reprises aux provisions, conformément aux tableaux insérés dans la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante, provisions comptables – ajustement pour risque d'impayés, que l'on passe tous les ans. En application du règlement dernièrement délibéré, il est proposé de procéder aux provisions comptables pour risque de non-recouvrement de créances. Le taux de provision est différencié en fonction de l'ancienneté de la créance, comme vous le savez tous. La délibération détaille les montants et tous budgets confondus, c'est globalement une reprise de provision de 20 900 € qui vous est proposée. Ce document, vous l'avez page 13 du Conseil Communautaire.

Mme FELIX :

C'est très technique. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

4. Créances irrécouvrables 2023

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de constater au titre de l'exercice 2023 le montant des créances éteintes s'élevant à 45 271,75 € HT sur le budget annexe Eau, 22 381,04 € HT sur le budget annexe Assainissement Collectif et 60 € HT sur le budget Assainissement Non Collectif ;
- d'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables s'élevant à 43 716,28 € HT sur le budget annexe Eau, 42 476,29 € HT sur le budget annexe Assainissement Collectif, 233,80 € TTC sur le budget Principal et 4 640,14 € HT sur le budget annexe Activités Locatives.

Interventions

M. BOUDET :

La délibération suivante concerne les créances irrécouvrables ; c'est une délibération que nous passons tous les ans. Le Trésorier propose d'admettre en non-valeur les créances qu'il n'arrive pas à recouvrer. Ces demandes sont globalement inférieures à celles de l'an dernier. Il est important de le préciser. Vous avez le récapitulatif page 15 où l'on voit bien une diminution. On distingue les créances dites éteintes, dont l'irrécouvrabilité ne peut être remise en question, c'est-à-dire que c'est terminé et les créances qui s'appellent irrécouvrables qu'on peut éventuellement encore aller chercher, même s'il ne faut pas se faire d'illusions.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

5. Décisions modificatives n° 2 - Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement, par le Budget Principal à destination du Budget Annexe Lahitolle, d'une avance non rémunérée remboursable au plus tard en 2026, d'un montant maximum de 1 113 846 € ;
- d'adopter la Décision Modificative n° 2 pour 2023 présentée pour le Budget Principal, équilibré en fonctionnement à 0 € et en investissement à -738 286 € ;

- d'adopter la Décision Modificative n° 2 pour 2023 présentée pour le Budget Annexe de l'Eau Potable équilibrée en fonctionnement à 0 € et en investissement à + 300 000 € ;
- d'adopter la Décision Modificative n° 2 pour 2023 présentée pour le Budget Annexe de l'Assainissement équilibré en fonctionnement à 0 € et en investissement à + 25 000 € ;
- d'adopter la Décision Modificative n° 2 pour 2023 présentée pour le Budget Annexe Activités Locatives équilibrée en fonctionnement à 0 € et en investissement à + 10 000 €.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante, décision modificative n° 2, dont je vous ai parlé il y a quelques instants, pour le budget principal et pour les budgets annexes. Cette délibération se trouve page 16. Rappelez-vous, la première a été votée en juin dernier. Elle a été principalement l'occasion de mettre d'aplomb nos recettes fiscales, au vu des notifications intervenues depuis le vote du Budget Principal ; de bonnes nouvelles sont arrivées. 4 budgets sont concernés par cette deuxième décision modificative : le budget principal, le budget annexe de l'eau potable, le budget annexe de l'assainissement collectif et le budget annexe des activités locatives.

Comme le projet de délibération l'indique, il s'agit de tenir compte de l'avancement des opérations en proposant soit une révision à la baisse des crédits de paiement de l'exercice, c'est le cas pour le budget principal, soit à la hausse, c'est le cas pour le budget de l'eau, en fonction de l'avancement des dossiers. Il s'agit aussi d'ajuster en conséquence les recettes de subventions affectées à ces opérations, en intégrant notamment les nouvelles subventions récemment obtenues dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 pour laquelle nous avons eu la notification début juillet et du fonds vert. En particulier, pour le budget principal, il s'agit d'affecter le solde de financement disponible au versement d'une avance au budget annexe Lahitolle, avance qui viendrait se substituer provisoirement au recours à l'emprunt, car vous savez qu'en ce moment, les taux d'emprunts sont excessifs.

Je vais simplement ajouter que pour le budget principal, les différents mouvements en fonctionnement ne modifient pas le montant de la section puisqu'elle s'équilibre à 0 € en recettes et en dépenses. En investissement, l'équilibre est à - 738 286 € en dépenses et en recettes ; le rapport détaille tous les mouvements effectués. Ce qu'il faut surtout retenir c'est que les ajustements de dépenses et de recettes permettent de dégager un solde d'un peu plus de 1 100 000 € que l'on propose d'affecter au versement d'une avance au budget Lahitolle. Ainsi nous n'aurons pas besoin d'aller voir les banques, on va pouvoir se débrouiller en interne. Nous faisons tout cela en réduisant la prévision d'emprunt de notre budget principal.

Concernant le budget de l'eau, comme pour le budget principal, les mouvements en fonctionnement se neutralisent et ne modifient pas au total la section de ce budget. En revanche, en investissement, il est proposé d'abonder la section de 300 000 € en dépenses et en recettes, soit 300 000 € de travaux supplémentaires pouvant être financés par 300 000 € de subventions de DSIL 2023 récemment notifiées au titre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le budget du Porche. L'État a approuvé notre dossier et a subventionné ce dossier et un autre dossier qui se trouve pour l'aire de stationnement. Ce sont les deux dossiers qui ont été retenus pour la DSIL 2023.

Maintenant, concernant le budget de l'assainissement collectif, toujours une section de fonctionnement inchangée, une section d'investissement augmentée de 25 000 € en dépenses et en recettes, comportant un remboursement de dette anticipé de 75 000 € afin de soulager un peu l'annuité de dette.

Pour le budget annexe concernant les activités locatives, il s'agit simplement, en section d'investissement, d'abonder le poste des cautions, soit 10 000 € en dépenses et en recettes.

Il conviendra d'approuver la décision modificative n°2 de chaque budget par un vote séparé, ainsi que le versement de l'avance Lahitolle d'un peu plus de 1 100 000 €.

Mme FELIX :

Avez-vous des questions sur ces mouvements budgétaires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

6. Modification du taux de participation à la garantie d'emprunt accordée à la SPL Centre Tri Nivernais - annulé et remplace la délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 21 février 2022 en vue de la signature d'un avenant pour chaque contrat de prêt référencé 00001783254 ; 00001783390 ; 00001783399

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder sa garantie pour le remboursement des sommes représentant 12,5 % au lieu de 25 % des financements souscrits auprès de la Caisse Régional du Crédit Agricole Mutuel de Centre Loire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à intervenir aux contrats de prêts ou avenants et actes de cautions qui seront passés entre la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre Loire et l'emprunteur la SPL Tri Berry Nivernais ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 1 à la convention établie entre Bourges Plus et l'emprunteur, dont un exemplaire est annexé à la présente et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations qui nécessiteraient, le cas échéant, la mise en œuvre des garanties.

Étant précisé que M. MAZE et Mme LEFEBVRE (pouvoir à M. GARCIA), Administrateurs de la SPL, se déportent et ne prennent part ni aux débats ni au vote.

Interventions

M. BOUDET :

Délibération suivante, elle concerne la modification du taux de participation à la garantie d'emprunt accordée à la SPL (Société Publique Locale). Effectivement, la SPL Tri Nivernais est composée d'un certain nombre de collectivités qui avaient garanti la totalité de leurs emprunts à elles 4. Or, on a eu un retour du contrôle de la légalité qui nous a dit qu'on ne pouvait pas le faire. C'est plutôt la conformité du secteur bancaire qui suit tous nos emprunts. Ils nous ont conseillé d'abonder simplement à 50 % pour ces garanties et que cette société abonde, elle aussi, à 50 %. Cela fait 100 %, mais cela ne change pas grand-chose, car s'il y avait un défaut de paiement ce sont les 4 collectivités qui devront abonder, car ce sont elles qui se servent de cette structure.

Mme FELIX :

Je précise que les administrateurs de la SPL se déportent et ne prennent pas part ni au débat ni au vote. Il s'agit de M. MAZE et de Mme LEFEBVRE. Est-ce que vous avez des commentaires sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

- Arrivée de M. JOLY -

- 53 présents -

7. ZAC concédées à la SEM TERRITORIA - Comptes Rendus Annuels à la Collectivité pour 2022 (CRAC 2022)

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'adopter les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité de l'année 2022 des parcs d'activités César, Varennes, Échangeur et Beaulieu ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 8 à la convention d'avance de trésorerie de la ZAC de l'Échangeur à hauteur de 500 000 € pour 2024 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 8 à la convention d'avance de trésorerie de la ZAC de Beaulieu à hauteur de 152 449,01 € pour 2024 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 11 à la concession d'aménagement de la ZAC de l'Échangeur pour prolonger son délai jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 14 à la concession d'aménagement de la ZAC Beaulieu pour prolonger son délai jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- d'approuver le versement à la SEM TERRITORIA d'une participation complémentaire relative à l'aménagement des rues Denys Dodart et Charles Durand, d'un montant de 198 545,05 € HT, et ainsi d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n° 15 à la concession d'aménagement de la ZAC Beaulieu.

Étant précisé que Mme FELIX, M. GALUT, M. LEFELLE, Mme CHEZE-DHO, M. CABRERA, M. BRETEAU, Administrateurs de la SEM TERRITORIA, se déportent et ne prennent part ni aux débats, ni au vote.

Interventions

M. BOUDET :

Le rapport suivant concerne la ZAC concédée à la SEM TERRITORIA et le compte rendu annuel à la collectivité. Le compte rendu est très complet ; il va de la page 22 à la page 51, soit 29 pages de compte rendu, vous l'avez tous lu. Il est toujours très intéressant, il est très complet. Ce que l'on peut dire c'est que la SEM TERRITORIA

nous communique les comptes rendus de sa mission de concessionnaire de nos zones d'activités. Il s'agit de l'exercice 2022 ; 4 zones sont concernées.

S'agissant de la ZAC des Varennes, cette opération concédée en 1993 a représenté, globalement, 4 390 000 € de dépenses et a généré 4 500 000 € de recettes, dont 2 240 000 € de produits de cession et 1 900 000 € de subventions publiques. La rémunération cumulée des concessionnaires s'élève à 546 000 €, bien que non encore définitive. L'excédent de clôture est ainsi de 111 000 € ; une opération fructueuse.

Maintenant pour la ZAC du César, toutes les opérations de clôture ont été réalisées. Le solde positif est de 258 200,34 € ; ceci a déjà été approuvé par la délibération n°25 du Conseil Communautaire du 29 juin dernier. Il sera intégré dans nos comptes cette année. À la différence de la ZAC des Varennes, cette concession, initiée par le Département du Cher en 2009 n'a nécessité aucune subvention publique. Le total des dépenses cumulées s'est élevé à 2 430 000 €, dont 410 000 € de rémunération du concessionnaire. Les recettes totales, essentiellement des produits de cession, s'élèvent à 2 680 000 €.

Pour la ZAC de l'Échangeur, la vente finalisée en 2023 de la parcelle à la société ASB Aérospatiale Batteries renforce la vocation industrielle de la zone. Les dernières cessions qui devraient intervenir en 2023, dernière année de la concession, sont décalées sur 2024 et 2025, d'où la demande de prolongation de 2 ans supplémentaires et de poursuite de l'accompagnement de Bourges Plus en avance de trésorerie en 2024 pour 500 000 €. Nos finances nous le permettent. Malgré ce report, le concessionnaire table toujours sur un solde excédentaire de clôture de 345 000 €, nonobstant l'évolution de sa rémunération qui résultera de la prolongation.

On peut terminer par la ZAC de Beaulieu : cette opération devrait se solder par un strict équilibre entre les dépenses et les recettes en 2025 et nécessite une participation complémentaire de notre Agglomération au titre de travaux, 198 000 € pour les rues Denys Dodart et Charles Durand. C'est certainement l'opération concédée la plus fragile financièrement. La durée de cette concession, signée en 1991, est le révélateur de difficultés propres à cette opération. Il reste à vendre 710 000 €. Sur la période 2023-2025, pour les mêmes raisons que pour l'Échangeur et parce que l'Agglomération est à l'origine de l'évolution de ce programme, la prolongation de deux ans ainsi que le renouvellement d'avance de trésorerie peuvent s'envisager, tout en invitant le concessionnaire à renforcer ses actions de commercialisation.

Il vous est donc demandé d'adopter les comptes rendus, de renouveler les avances de trésorerie pour ZAC Échangeur et Beaulieu, d'approuver la prolongation de deux ans de ces deux mêmes ZAC, d'approuver le versement à la SEM TERRITORIA d'une participation complémentaire relative à l'aménagement des rues Denys Dodart et Charles Durand pour un montant de 198 545,05 €.

Mme FELIX :

Je précise que les administrateurs de la SEM TERRITORIA se déportent et ne prennent part ni au débat ni au vote. Il s'agit de MM. GALUT, LEFELLE, Mme CHEZE-DHO, MM. BRETEAU, CABRERA et moi-même. Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie.

8. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Travaux de réfection et d'aménagement de l'école - Commune d'Arçay

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune d'Arçay d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 3 909,62 € pour le projet de travaux de réfection et d'aménagement de l'école ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Les 16 délibérations suivantes concernent la Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire (DISC), comme vous le savez, c'est que l'on appelle les fonds de concours. L'Agglomération apporte de l'argent aux différentes collectivités pour qu'elles réalisent des travaux et ce dans le cadre de leur investissement. Il n'y a pas de règle, elles choisissent ce qu'elles décident de mettre dans leur investissement. C'est bien là tout l'intérêt de ce DISC. Nous allons commencer par la Commune d'Arçay. Stéphane, tu nous présentes rapidement ce dossier.

M. HAMELIN :

Cela concerne l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cantine pour nos enfants, plus la réfection des peintures et la pose de faïence pour les toilettes des maternelles.

Mme FELIX :

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Je pense qu'on a l'illustration de la proximité de ce fonds avec les besoins des communes, mais on l'aura dans les autres délibérations.

9. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Acquisition de matériel pour le service technique de la commune - Commune d'Arçay

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune d'Arçay d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 1 096,58 € pour le projet d'acquisition de matériel pour le service technique de la commune ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Stéphane, je te laisse la parole ; cela concerne toujours ta Commune.

M. HAMELIN :

C'est l'achat de matériel pour l'employé communal. Cela regroupe une tondeuse, une élagueuse, une perceuse, des outils, des clés Facom et j'en passe, et d'autres.

M. BOUDET :

Pour un montant total de 2 193,16 € ; la Communauté d'Agglomération intervient au même niveau que la Commune d'Arçay.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Pas de difficultés ? Je vous remercie.

10. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Réfection et aménagement du cimetière communal - Commune de Berry-Bouy

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Berry-Bouy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 17 954,50 € pour le projet de réfection et d'aménagement du cimetière communal ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Bernadette, je te laisse la parole.

Mme GOIN-DEMAY :

Pour Berry-Bouy, il s'agit dans un premier temps de la réfection de l'aménagement du cimetière communal ; c'est la dernière phase puisqu'il s'agit du mur d'enceinte. Merci à l'Agglomération, car cela nous aura permis, au niveau de notre cimetière, de le mettre aux normes et pour moi, c'est beaucoup, car c'est le respect aussi de nos défunts.

M. BOUDET :

Tout à fait, et il y en a pour un montant de presque 36 000 € et la répartition financière est à parts égales.

11. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Sécurisation incendie et modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux - Commune de Berry-Bouy

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Berry-Bouy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 31 065 € pour le projet de sécurisation incendie et de modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

Mme GOIN-DEMAY :

Toujours pour Berry-Bouy, il s'agit de la sécurité incendie et modernisation de l'éclairage de tous les bâtiments communaux.

Mme FELIX :

Je sais que vous êtes très pressée d'avoir vos subventions, Bernadette, mais peut-être qu'on va voter avant.

Mme GOIN-DEMAY :

Mais, Mme la Présidente, je pensais que j'énumérais les trois et après on votait.

Mme FELIX :

On va faire les choses par ordre. Pour le cimetière, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie. Pour le dossier suivant qui est celui de la sécurisation incendie et de la modernisation de l'éclairage, des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

12. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Réfection du terrain de tennis – Commune de Berry-Bouy

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Berry-Bouy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 13 611,50 € pour le projet de réfection du terrain de tennis ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

Mme GOIN-DEMAY :

Le dossier suivant est plus sportif, puisqu'il s'agit de la réfection du terrain de tennis. Nous avons à Berry-Bouy un club qui fonctionne très bien.

Mme FELIX :

On ira jouer au tennis, ou regarder les autres jouer plutôt, en ce qui me concerne, à Berry-Bouy. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

13. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Remplacement des éclairages extérieurs au stade André Poitrenaux pour de nouveaux types « LED » - Commune de Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 24 696 € pour le projet de remplacement des éclairages extérieurs au stade André Poitrenaux pour de nouveaux types « LED » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Les deux délibérations suivantes concernent la Commune de Jean-Louis, donc Mehun-sur-Yèvre.

M. SALAK :

La première subvention demandée concerne le remplacement des éclairages extérieurs du stade André Poitrenaux, stade de football, avec des éclairages type LED. C'est un des postes très consommateurs d'énergie que nous avons sur la commune ; on a deux terrains de football, deux équipes. Cela nous permettra d'être également en conformité avec la réglementation pour une de nos équipes qui est en Régionale 3.

Mme FELIX :

Parfait. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

14. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Acquisition de mobilier pour les services municipaux- Commune de Mehun-sur-Yèvre

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Mehun-sur-Yèvre d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 12 954,82 € pour le projet d'acquisition de mobilier pour les services municipaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. SALAK :

Le point suivant concerne l'acquisition de mobilier pour les services municipaux, principalement au niveau du mobilier pour les écoles d'un montant global de 25 909 € divisé par moitié entre la Commune et l'Agglomération.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ?

15. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Travaux sur le poste de relèvement des eaux usées de la piscine, du Gymnase Jacques Prévert et de l'Espace Jeunes- Commune de Saint-Germain-du-Puy

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Germain-du-Puy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 8 486,20 € pour le projet de travaux sur le poste de relèvement des eaux usées de la piscine, du Gymnase Jacques Prévert et de l'Espace Jeunes ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

La délibération suivante concerne la Commune de Marie-Christine, Saint-Germain-du-Puy.

Mme BAUDOIN :

Le premier rapport concerne les travaux sur le poste de relèvement des eaux usées de la piscine, du Gymnase Jacques Prévert et de l'Espace Jeunes pour un montant de 16 972,40 €.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

16. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Travaux d'aménagement de l'accueil de la mairie - Commune de Saint-Germain-du-Puy

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Germain-du-Puy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 25 000 € pour le projet de travaux d'aménagement de l'accueil de la mairie ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

Mme BAUDOIN :

Le deuxième dossier concerne les travaux d'aménagement de l'accueil de la Mairie puisque nous allons accueillir les cartes d'identité et les passeports à partir du 16 octobre. Pour cela, il nous faut réaménager la Mairie.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

**17. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Acquisition de douze chalets –
Commune de Saint-Germain-du-Puy**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Germain-du-Puy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 29 400 € pour le projet d'acquisition de douze chalets ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

Mme BAUDOQUIN :

Le suivant, c'est l'acquisition de 12 chalets pour, notamment, nos animations dans notre poumon vert de la Sablette et du Val d'Yèvre.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je vous remercie.

**18. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Travaux d'aménagement, de mise aux
normes et de sécurisation des bâtiments publics - Commune de Saint-Germain-du-Puy**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Saint-Germain-du-Puy d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 26 781 € pour le projet de travaux d'aménagement, de mise aux normes et de sécurisation des bâtiments publics ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

Mme BAUDOQUIN :

La dernière, ce sont les travaux d'aménagement et de mise aux normes de sécurisation des bâtiments.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je vous remercie.

**19. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Travaux sur la digue de l'étang - Commune
de Saint-Just**

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Saint-Just d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 1 375 € pour le projet de travaux de la digue de leur étang ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Concernant les travaux sur la digue de l'étang à Saint-Just, Stéphane.

M. GARCIA :

Merci Richard. Il s'agit de réparer la digue de l'étang, comme c'est indiqué, pour un montant total de 2 750 € avec une participation à 50/50 avec les fonds propres de la Commune et l'Agglomération, du fonds de concours.

Mme FELIX :

Pas de problème ? Je vous remercie.

20. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Délocalisation de l'agence postale communale en mairie - Commune de Saint-Just

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la Commune de Saint-Just d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 5 939,37 € pour le projet de délocalisation de l'agence postale en mairie ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Toujours à toi Stéphane, pour La Poste qui va venir dans ta Mairie.

M. GARCIA :

Exactement, il s'agit de mutualiser deux services publics avec une participation du groupe La Poste à hauteur d'un peu moins de 11 900 € pour un projet total de 23 750 €. La différence entre les apports de La Poste et le montant global des travaux est supporté à 50/50 par la Commune et l'Agglomération.

Mme FELIX :

Pas de problème ? Je vous remercie.

21. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Création d'un city stade et d'un plateau fitness - Commune de Vorly

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Vorly d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 10 688 € pour le projet de création d'un city stade et d'un plateau de fitness ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

La délibération suivante concerne la Commune de Vorly ; mais Corinne LEFEBVRE n'est pas là. Je vais commenter cette délibération. C'est la création d'un city stade et d'un plateau de fitness à Vorly pour un montant de pratiquement 100 000 €. Il y a eu, pour la création de ce city stade et plateau de fitness, la structure elle-même pour 95 000 €, les travaux de terrassement pour 4 770 € et la DISC a financé à hauteur de 10 688 €. La Commune de Vorly a eu une enveloppe importante de l'Agence Nationale du Sport qui est maintenant gérée par la Conférence régionale des financeurs du sport, à hauteur de pratiquement 70 000 €. Ces projets sont soutenus par notre Confédération régionale, et la Commune de Vorly a participé à hauteur de 20 000 € pour un projet de 100 000 €.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

22. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Modernisation de l'éclairage intérieur et pose de dalles plafond isolantes dans les bâtiments communaux - Commune de Vorly

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Vorly d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 2 064 € pour le projet de modernisation de l'éclairage intérieur et pose de dalles plafond isolantes dans les bâtiments communaux ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Toujours pour ma collègue, il s'agit de la modernisation de l'éclairage intérieur et la pose de dalles de plafond isolantes dans les bâtiments communaux pour un montant de 4 130,68 €, répartis de façon égale entre l'Agglomération et la Commune de Vorly.

Mme FELIX :

Pas de problème ? Je vous remercie.

23. Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes – Travaux de réfection du cheminement d'accès de l'école-Mairie-Salle des Fêtes- Commune de Vorly

Rapporteur : M. Richard BOUDET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement à la commune de Vorly d'une Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de 7 278 € pour le projet de réfection du cheminement d'accès de l'école-Mairie-Salle des Fêtes ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à la délibération.

Interventions

M. BOUDET :

Encore des travaux à Vorly : cela concerne la réfection du cheminement d'accès à l'école, la Mairie et la salle des fêtes. C'est la construction d'une allée en béton poreux pour un montant de 14 557,50 € et participation à moitié de l'Agglomération et de la Collectivité.

Mme FELIX :

Pas de problème ? Je vous remercie.

M. BOUDET :

Je voudrais simplement faire un point, Mme la présidente, si vous me le permettez, sur cette Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes et rappeler que le montant global, sur trois années, est de 4 489 809 €, répartis en fonction de la taille de nos collectivités, répartition qui a été approuvée par l'ensemble des membres du Bureau. Aujourd'hui, sur ces 4 489 809 €, après les dotations votées, il reste encore à voter 2 144 849,51 € au mois de décembre, sinon ces dotations seront perdues. Mais je suis bien sûr qu'elles ne seront pas perdues, que les collectivités, mes collègues, présenteront les délibérations qui seront nécessaires pour leurs investissements propres. Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme FELIX :

Mme POL, je vois que vous voulez prendre la parole. Je vous en prie.

Mme POL :

Merci, Mme la Présidente. Par rapport à cette dotation de solidarité aux communes, je m'étonne qu'à deux mois de la fin de l'année, on en ait utilisé que la moitié. Est-ce qu'il faut conclure que les communes n'ont besoin de plus grand-chose, ce qui m'étonnerait ? Notamment, je m'étonne, je m'adresse au vice-président, M. GALUT, que Bourges n'ait pas utilisé plus de cette dotation pour de l'investissement, sachant que vous en avez besoin pour aider tous les services de la Ville.

Mme FELIX :

Les communes essayent d'optimiser leurs demandes de subventions, vous le voyez dans les plans de financements qui nous sont proposés. Dans certains cas, il y a de gros apports de subventions extérieures ; c'est l'exemple du city stade de Vorly avec une grosse subvention de l'Agence Nationale du Sport. Sur d'autres dossiers, il y a moins de co-financeurs possibles et on peut aller directement chercher le fonds de concours, la Dotation Intercommunale de Solidarité Communautaire de Bourges Plus. Et puis, il y a des dossiers où on ne sait pas très bien quelle sera la réponse des autres financeurs. Vous les voyez passer ces délibérations dans les différentes instances, que ce soit dans les communes, que ce soit au niveau de l'intercommunalité, nous présentons des plans de financements en sollicitant des subventions, notamment auprès de l'État. Nous les sollicitons toujours au taux maximum espéré, c'est vrai aussi vis-à-vis de la région, par exemple. Nous bâtissons des plans de financements et nous avons de bonnes et de moins bonnes réponses. Je prends un exemple : sur notre plan vélo intercommunal, nous avons sollicité au taux maximum sur un certain nombre d'itinéraires et nous avons appris que nous n'aurions que 25 % sur un seul itinéraire, alors que nous avions sollicité un peu plus. Cela signifie qu'à un moment donné, on se retrouve à devoir revoir nos plans de financements.

L'optimisation qui est faite par les communes est d'aller chercher d'abord les subventions difficiles à accrocher pour essayer de maximiser les taux, et ensuite de se rabattre sur les subventions plus faciles à accrocher qui sont celles de l'intercommunalité. J'ai assez peu de doute sur le fait que dans les trois mois qui viennent, beaucoup de demandes de subventions nous arrivent et que nous ayons, en décembre prochain, beaucoup de dossiers avec de gros montants à présenter. C'est vraiment une stratégie d'optimisation des subventions.

Comme Richard a dit ce que je voulais dire sur la consommation de cette dotation, je n'ai rien besoin de dire de plus. On a voté ; tout va bien.

- Départ de M. BOUDET -
- 52 présents -

24. Information sur 2 rapports d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Centre-Val de Loire relatifs à l'association Le Relais

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de ces deux rapports de la CRC Centre-Val de Loire joints en annexe de la délibération.

Interventions

Mme FELIX :

On peut passer au rapport suivant qui est une information que nous devons vous faire. La Chambre Régionale des Comptes a analysé les comptes de l'association Le Relais. Comme c'est une association avec laquelle nous travaillons, en tant que prestataire de service au titre des clauses d'insertion, la réglementation prévoit que nous devons porter à connaissance du Conseil Communautaire ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes. C'est ce que nous faisons, pour information. Je vous demande donc simplement de prendre acte du fait que ces rapports vous ont été présentés. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

25. Commissions communautaires thématiques - Commission Eau (eaux pluviales et rivières, assainissement, eau potable), Transition Écologique et Énergies Renouvelables. Représentation de la Commune de Morthomiers - Modifications

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de voter à main levée pour la désignation d'un nouveau membre au sein de la Commission Eau (eaux pluviales et rivières, assainissement, eau potable) Transition Écologique et Énergies Renouvelables ;
- de désigner Mme Isabelle BERLIN, membre de cette commission permanente au titre de la Commune de Morthomiers, en remplacement de M. Fabrice ARCHAMBAULT, comme indiqué dans le tableau dans la délibération.

Interventions

Mme FELIX :

La délibération suivante est un ajustement dans la composition de nos commissions, lié à la représentation de la Commune de Morthomiers. C'est Mme Isabelle BERLIN, Conseillère Municipale, qui sera membre de la Commission Eau, Transition Écologique et Énergies Renouvelables. Nous devons voter à main levée pour la désignation de ce nouveau membre, sauf si vous souhaitez que nous votions au scrutin secret. Y a-t-il quelqu'un qui demande un vote à scrutin secret ? Je n'en vois pas. On va donc voter à main levée pour cette désignation. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

26. ZAC Lahitolle - Aménagement des espaces publics de la phase 3 - Bilan de la concertation

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le bilan de la concertation réalisée dans le cadre du projet d'aménagement des espaces publics de la phase 3 de la ZAC Lahitolle.

Interventions

Mme FELIX :

Pour la ZAC Lahitolle, nous avons lancé un travail de concertation pour l'aménagement des espaces publics de la phase 3. C'est un dossier intéressant, un beau dossier. Vous avez vu, si vous êtes passés récemment à Lahitolle, que la phase 3, c'est-à-dire la partie le long de la rue de la Salle d'Armes, derrière le centre de formation de la Défense, tous les bâtiments ont été démolis. Nous allons maintenant entamer la phase de dépollution, puisqu'il y a quelques pollutions résiduelles liées à l'activité industrielle qui était sur ce site auparavant, puis nous pourrions passer à la phase d'aménagement, et enfin de construction. Nous avons travaillé avec les habitants du quartier et avec les usagers du site Lahitolle, l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées), le CETIM (Centre Technique des Industries Mécaniques), le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie du Cher), les différents occupants de ce site sur la conception de ce nouveau projet qui reconstituera une bande verte le long de la rue

de la Salle d'Armes dans l'esprit de celle qu'on trouve déjà le long de la rue de la Salle d'Armes, sur la deuxième partie, mais elle sera plus arborée, elle sera plus végétalisée encore que la partie orientale du site.

L'aménagement de voiries permettra de desservir le futur gymnase universitaire et d'aménager une esplanade assez ample à la charnière entre le futur gymnase universitaire et le bâtiment que nous appelons « 696 » qui est ce bâtiment muré aujourd'hui qui est conservé et qui sera réaménagé pour une extension de CETIM, l'hébergement du pôle campus pyrotechnique et sans doute du campus cyber.

Vous avez dans votre dossier les grandes lignes de ces aménagements. Nous avons travaillé avec une architecte paysagiste pour que ces aménagements s'imprègnent de la mémoire des lieux, intègrent les enjeux de développement durable, notamment sur le choix des matériaux qui seront faits, de façon plus prégnante que ce qu'il avait été fait jusque-là et prévoient d'accueillir différents types d'aménités de services pour les usagers, que ce soient ceux du quartier, ils s'approprient de plus en plus le secteur ou que ce soient ceux des étudiants, des salariés qui transitent sur ce site.

Nous devons approuver ce rapport et j'ouvre le débat, si vous le souhaitez. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

27. Délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 29 juin 2023

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des délibérations du Bureau Communautaire prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 29 juin 2023 (Bureaux Communautaires du 25 mai, 15 juin et 3 juillet 2023).

Interventions

Mme FELIX :

Vous avez la liste des délibérations du Bureau Communautaire depuis le 29 juin dernier. Nous avons notamment fait un certain nombre de demandes de subventions auprès de l'État, mais pas simplement. Y a-t-il des points sur lesquels vous souhaitez qu'on revienne de façon plus précise ? Je n'en vois pas. Nous prenons acte de cette délibération.

28. Décisions de la Présidente agissant par délégation du Conseil Communautaire - Compte rendu depuis le Conseil Communautaire du 29 juin 2023. Marchés conclus entre 40 000 € HT et 215 000 € HT - Information du Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme Irène FELIX

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte de la communication des décisions de la Présidente prises par délégation du Conseil Communautaire depuis la séance du 29 juin 2023 ;
- de prendre acte de l'information sur les marchés conclus entre 40 000 € HT et 215 000 € HT, pour lesquels la décision consiste en la signature apposée sur le contrat, depuis la séance du Conseil Communautaire du 29 juin 2023.

Interventions

Mme FELIX :

Il y a des décisions que j'ai prises en agissant par délégation de votre Conseil depuis le 29 juin. À ce sujet, je veux dire un mot. Vous avez peut-être remarqué que parmi ces décisions, il y a la décision n° 31 : Commande publique. Concours de maîtrise d'œuvre. Hôtel Communautaire -on aurait dû écrire maison de l'agglomération-Désignation du lauréat. Le lauréat est donc désigné. Je vous invite à rester jusqu'à la fin de ce Conseil, les planches présentant le projet vous attendent dans les Salons d'honneur de la Mairie où nous partagerons un petit verre en fin de Conseil. Vous verrez, le projet choisi est, je l'espère, celui qui répondra le mieux aux attentes des habitants de l'agglomération, le mieux au projet que nous avons annoncé. Ce n'est pas qu'un Hôtel Communautaire, c'est à la fois un bâtiment administratif et un bâtiment qui accueillera différentes activités, un bâtiment en partage pour les habitants de l'agglomération et bien sûr pour toutes celles et tous ceux qui nous visiteront. Je vous invite vraiment à rester jusqu'à la fin du Conseil pour découvrir ensemble ces planches pour ce projet de maison de l'agglomération. Pas de remarque particulière ?

M. MAZE :

Ce bâtiment accueillera combien de personnes ? Combien de salariés ?

Mme FELIX :

Ce bâtiment a été calibré pour pouvoir accueillir environ 120 personnes, un chiffre qui évoluera forcément, car une administration vit. Il faudra qu'on ait des capacités mouvantes ; il faut qu'on se donne de la marge au démarrage pour que, là où un service serait renforcé avec le temps, cela puisse évoluer. Inversement, il pourra y avoir des recompositions. C'est un des enjeux, c'est la modularité du bâtiment. Pas de difficulté ? Je n'en vois pas.

Rapporteur : M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la modification du contrat relatif à la concession de service public de gestion de la plateforme aéroportuaire ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette modification du contrat et à accomplir toutes formalités, diligences et actes nécessaires à son exécution.

Interventions

M. GALUT :

Si vous le permettez, extrêmement rapidement avant de développer les deux délibérations, je voulais donner une information que je considère d'intérêt communautaire à l'ensemble des collègues. Nous allons, Mesdames et Messieurs, avoir un nouveau directeur à l'hôpital de Bourges le 1^{er} novembre prochain. Je trouve que c'est une excellente nouvelle. Ce nouveau directeur, j'ai eu le plaisir de le sélectionner en tant que Président du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Bourges, et il a été, parallèlement, sélectionné par l'ARS, l'Agence Régionale de Santé. Le choix de ce nouveau directeur a été unanime entre la ville de Bourges et l'Agence Régionale de Santé par rapport au projet qu'il nous a présenté et qui nous a convaincus. Je voulais vous en informer ; il s'appelle M. Rémi FAUQUEMBERGUE. J'ai déjà prévu, courant janvier, une soirée pour qu'il vienne présenter son projet de manière beaucoup plus personnelle à l'ensemble des acteurs médicaux et de la santé. Bien sûr, je me permettrai, avec l'accord de Mme la présidente, de vous proposer de vous joindre à cette soirée car je sais, et je salue, avec mon collègue et ami Gérard SANTOSUOSSO l'intérêt que l'agglomération porte et que vous-mêmes vous portez en tant qu'élus de l'Agglomération, sur ces questions médicales qui sont des questions très prégnantes dans notre territoire. Une petite chose beaucoup plus personnelle en ce qui concerne ce directeur qui a d'immenses qualités personnelles, il en a une autre c'est que sa belle-famille est de Bourges ; c'est le hasard. Je vous dis cela parce qu'à la fin de l'entretien, au-delà de sa présentation, il nous a bien fait comprendre qu'à chaque repas de famille, on lui parlait de la situation de la médecine et de l'hôpital public à Bourges. Il était déjà au courant, au fait, concrètement de ce que les habitantes et les habitants du territoire vivent. Je l'ai trouvé très au fait avec des projets extrêmement concrets. On ne va pas résoudre tous les problèmes d'un coup, que les choses soient claires, mais j'ai senti en lui une vraie volonté d'aller de l'avant et une vraie volonté de s'appuyer sur l'ensemble des élus. J'en ai informé le président du Département, Mme la présidente de l'Agglomération ; je crois que c'est un nouveau départ que nous devons travailler ensemble avec ce nouveau directeur qui prendra ses fonctions le 1^{er} novembre prochain. Voilà ce que je voulais dire en propos introductifs, Mme la présidente, avec votre accord.

Mme FELIX :

Merci. C'est effectivement un point important et un deuxième directeur ou directrice doit rejoindre le territoire pour l'hôpital George Sand, les décisions doivent être prises dans le courant du mois d'octobre. Nous y travaillons avec le président du conseil de surveillance de George Sand.

M. GALUT :

Présentation du premier rapport qui concerne la gestion aéroportuaire de Bourges. C'est un rapport extrêmement technique, c'est une question de départ de calcul pour la redevance. Vous pourrez constater qu'il n'y a pas véritablement d'implication financière, si ce n'est à hauteur de 4,38 %, mais c'est une question de calcul de départ dans l'année sur le début de l'exécution. Il pouvait y avoir une petite ambiguïté de lecture entre l'Agglomération et le délégataire de l'aéroport. On a bien recalé les choses et on vous demande d'approuver cette délibération qui est très technique, mais très importante.

Mme FELIX :

C'est un recalage de la date de départ. Oui, M. SANTOSUOSSO.

M. SANTOSUOSSO :

J'ai juste une interrogation concernant le doublement de la contribution en 2023, sans doute un rattrapage.

Mme FELIX :

Non, c'est que cette délégation court à partir du mois de juillet 2022, donc en fait, en 2022, on a une demi-année. C'est quelque chose que nous avons approuvé lors d'un conseil communautaire antérieur. On part avec une participation de l'agglomération à la concession de l'ordre de 239 000 € pour 2023, en année pleine, 250 000 € en 2022, en année pleine, 127 000 € en demi-année, donc 254 000 €. L'enjeu de cette délégation de service public est de réduire la subvention d'équilibre qui est apportée par l'Agglomération au fil du temps. L'année 2022 est un artefact, d'une certaine façon, car cela commence au 1^{er} juillet. Et donc, dans la formule de calcul, il y a un calage de la date de départ sur laquelle on fait un correctif, comme vous l'a expliqué le vice-président. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

30. Subvention 2023 - Association BGE Berry Touraine - Convention

Rapporteur : M. Yann GALUT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de retirer la délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 29 juin 2023 ;
- d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'Association BGE Berry Touraine ;
- d'approuver la convention de subvention correspondante ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer ainsi que tous documents se rapportant à cette subvention.

Interventions

M. GALUT :

Deuxième délibération qu'on avait déjà votée, pour l'association BGE Berry Touraine qui a changé de nom. Le changement de nom nous oblige à revoter pour que la subvention à l'association à BGE Berry Touraine soit valable avec le nouveau nom.

Mme FELIX :

J'imagine que cela ne vous pose pas de difficulté. Je n'en vois pas.

31. Portes ouvertes de la Base Aérienne 702 - Subvention à l'Association AMICOM - Convention de partenariat

Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat cosignée avec l'association AMICOM ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat ;
- d'autoriser le versement à l'association AMICOM d'une subvention de 2 000 €.

Interventions

M. SALAK :

Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association AMICOM qui a participé à l'organisation des portes ouvertes de la base d'Avord le week-end dernier. Cette association est cofinancée et avait pris en charge l'hébergement de 300 personnes, ce qui, en contrepartie, permettait d'avoir une retombée économique de 42 000 € estimés sur le territoire. 2 000 € d'investissement, 42 000 € de retombées, je pense que c'était une bonne opération. Il vous est demandé d'approuver cette convention de partenariat, cosignée avec l'association AMICOM.

Mme FELIX :

Qui est aussi importante, car elle marque l'intérêt que porte notre territoire à sa base de défense. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

32. Contrat de Ville Centre 2022-2026 avec le Conseil Départemental du Cher. Approbation

Rapporteur : M. Gérard SANTOSUOSSO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant à signer le Contrat de Ville Centre 2022/2026 avec le Département du Cher et tous les documents relatifs se rapportant à la délibération.

Interventions

M. SANTOSUOSSO :

Il s'agit de se prononcer sur le contrat de Ville Centre avec le conseil départemental. En 2017-2021, un premier contrat avait été signé avec le département, l'agglomération, Bourges, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Doulchard, Mehun et Trouy. Suivant la délibération du mois de juin 2022, le département se prononce pour poursuivre ce soutien avec les thèmes qui portent sur les services à la population, la santé, la vitalité, des aménagements de centres-villes, centre-bourgs, ainsi que la transition écologique et énergétique, et porte la somme à 6 041 039 € en vue du cofinancement d'un certain nombre de projets pour les mêmes villes. Vous avez la ventilation de ces différentes attributions, sachant que les sommes engagées sont extrêmement importantes et que les subventions vont porter sur les 6 M€ et quelques. Bourges Plus a été aidée au niveau de la station d'épuration à 1,1 %, la Ville de Bourges reçoit 3,9 M€ pour des investissements extrêmement importants, soit 28 % des subventions. Les autres communes cumulées reçoivent 9,3 % de ces 6 M€. Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ce contrat avec le Département.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

33. Transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité - Convention avec la Préfecture du Cher - Avenant n° 2

Rapporteur : M. Jean-Marie VOLLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer avec M. le Préfet du Cher, l'avenant n° 2 à la convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, afin de prendre en compte le logiciel S²LOW de la Société Libriciel SCOP comme tiers de télétransmission pour l'Agglomération, et à en suivre l'exécution.

Interventions

M. VOLLOT :

Délibération très importante pour moi, puisque c'est la seule. Vous savez que les services de l'État assurent le contrôle de légalité sur tous les actes pris par Bourges Plus, par la Ville de Bourges et par le CCAS. À ce titre, nous avons obligation de désigner un tiers de télétransmission. Cela veut dire qu'on doit désigner une société qui héberge notre logiciel et il se trouve que nous avons changé de logiciel récemment. Cette délibération vise à autoriser la Présidente à prendre un avenant n°2 pour valider ce changement de logiciel.

Mme FELIX :

Pas de difficulté, j'imagine. Je vous remercie.

34. Étude sur la préfiguration pour la création d'un campus Cyber Centre-Val de Loire : information et convention partenariale de financement

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le plan de financement décrit dans la délibération ;
- d'approuver la convention de financement et d'objectifs selon les modalités décrites ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'objectifs et tout document se rapportant à cette délibération.

Interventions

M. BARNIER :

Cette délibération concerne le campus Cyber. Notre territoire a été retenu par la Région Centre-Val de Loire dans le cadre d'un appel à projets pour créer une compétence cyber en s'appuyant sur les compétences du territoire et en s'appuyant sur deux Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), Bourges Plus et la Communauté de Communes de Vierzon, et sur les compétences de l'INSA qui amène toutes les compétences académiques en matière de cybersécurité. Nous avons été retenus et nous proposons, pour mettre en place cette activité, de conduire une étude de préfiguration d'un peu plus de 80 000 € qui est cofinancée par la Région à hauteur de 70 % et par les trois autres partenaires, l'INSA, Bourges Plus et la Communauté de Communes de Vierzon à hauteur de 10 %. Cela permettra d'organiser la mise en place de ce campus Cyber sur notre territoire.

Mme FELIX :

C'est un dossier important pour asseoir la place de notre agglomération sur ces sujets en lien avec nos territoires voisins, notamment Vierzon Sologne Berry. J'insiste sur les solidarités de territoires que nous avons ; je l'ai fait dans mon propos introductif, mais je veux le rappeler. Merci, Patrick. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

35. Tarifs IMEP 2024

Rapporteur : M. Patrick BARNIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver les tarifs de l'IMEP, applicables au 1^{er} janvier 2024 ;
- d'approuver les suppressions de lignes tarifaires non utilisées ;
- d'approuver les frais d'administration de 20 € pour le Campus connecté à compter du 1^{er} septembre 2023 ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération

Interventions

M. BARNIER :

Une autre délibération habituelle à cette période de l'année, le vote des tarifs de l'IMEP (Institut communautaire d'Education Permanente) pour 2024. Vous avez un grand tableau qui précise tous les détails de ces tarifs. Pour faire simple, il est prévu, sur tout ce qui concerne les cours de langues, une augmentation des tarifs de 3 %. Certains tarifs ont été maintenus, en particulier pour ce qui est des examens langues étrangères, français langues étrangères, on est également lié à d'autres structures. On a aussi éliminé certaines lignes qui n'étaient plus utilisées. On a augmenté nos tarifs de locations de salles de 5 % pour tenir compte de l'inflation. Important aussi, nous avons défini des frais administratifs pour l'inscription au campus connecté de 20 €. Ce n'est pas une somme élevée, mais on n'a pas voulu mettre 0, mais on a diminué nettement, cela devait être 80 €. Voilà les différents tarifs qui sont prévus dans cette délibération.

Mme FELIX :

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. L'IMEP est un bel outil au service du territoire. Nous avons beaucoup renforcé la communication cette année pour rappeler aux habitants de l'agglomération que cet outil existe. Je vous invite, dans chacune de vos communes, à parler de l'IMEP, à dire à celles et ceux qui ont des besoins d'apprentissage de langues ou des envies d'apprentissage de langues, des besoins de travailler sur la bureautique ou d'acquies un diplôme d'accès aux études universitaires alors qu'ils n'ont pas eu le baccalauréat, pour pouvoir reprendre des études ensuite, je vous invite à leur dire que l'IMEP est peut-être une solution pour eux et qu'ils se renseignent. Ils peuvent s'inscrire, il y a des conditions d'enseignement qui sont tout à fait privilégiées par la proximité, la simplicité et le professionnalisme de nos enseignants. Pour l'anecdote, nous avons un regain pour le cours de japonais qui est le cours le plus jeune de l'IMEP, car beaucoup de jeunes filles notamment, passionnées de mangas, ont envie d'apprendre le japonais. Cela donne un coup de jeune assez radical à celles et ceux qui fréquentent l'IMEP et je trouve cela délicieux et très bien. On peut faire beaucoup de choses avec l'IMEP. Parlez-en dans vos communes. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

36. Commission Intercommunale pour l'Accessibilité - Rapport annuel 2021-2022 - Information du Conseil Communautaire

Rapporteur : Mme la Présidente en l'absence de M. Bruno FOUCHET

Le Conseil Communautaire a décidé

à l'unanimité

- de prendre acte du rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour les années 2021 et 2022 tel qu'annexé à la délibération.

Interventions

Mme FELIX :

Bruno FOUCHET n'étant pas là, je prends le relais pour porter à votre connaissance le rapport de Commission Intercommunale pour l'Accessibilité pour les années 2021 et 2022. C'est une délibération par laquelle nous prenons acte de la communication de ce rapport. Je vous rappelle que nous avons mis en place cette Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2020. C'était une obligation qu'avait l'agglomération, qu'elle n'avait pas honorée jusque-là. Nous avons tenu, avec Bruno FOUCHET, à remplir cette obligation. Au fil du temps, ce rapport se nourrit de l'information que nous pouvons collecter auprès des communes, auprès d'Agglobus sur les questions de mobilité, auprès des bailleurs. C'est un des grands enjeux d'aujourd'hui.

La différence entre le rapport intercommunal sur l'accessibilité et les rapports communaux, c'est que ce rapport agrège des données communales, mais il doit traiter de sujets qui sont ceux dans les champs de compétence de l'intercommunalité et que je viens de vous citer, en particulier voirie, mobilité, transports collectifs, intermodalités et cadre bâti, dont le logement. Le grand enjeu de la prochaine année, c'est d'entamer la collecte d'informations auprès des bailleurs pour qu'une personne en situation de handicap, quelle que soit la nature de son handicap, puisse assez aisément, si elle a besoin d'un logement sur notre agglomération, savoir où et auprès de qui elle pourra se tourner et être beaucoup plus efficace et beaucoup plus accompagnée dans sa recherche de logement. C'est une obligation que nous avons, un enjeu que nous avons inscrit, j'y reviens souvent, car je crois que c'est important, que nous avons inscrit dans notre projet de territoire. Nous avons fait une fiche particulière sur la question de l'accessibilité, et donc partager cette conscience du besoin de mieux faire ensemble. Les évolutions de ce rapport témoignent de l'effort en cours, dont nous savons qu'il est loin d'être abouti. M. METTRE.

M. METTRE :

Merci beaucoup, Mme la Présidente, pour la présentation de ce rapport. C'est vrai que, comme vous l'avez dit, beaucoup de choses ont été faites et sont en cours. Il reste bien sûr encore beaucoup de choses à faire. On part avec un retard extrêmement important, notamment pour le bâti qui est préexistant. Sur les bâtis en cours de construction ou à construire, il y aura sans doute des améliorations significatives. Je voudrais quand même rappeler que les personnes qui se disent porteuses de handicaps de plus de 15 ans représentent près de 7 millions de personnes en France, exactement 6,8 millions, soit 13 % de la population. Ce sont souvent des gens un peu invisibilisés, y compris dans le domaine dont je peux avoir la délégation, au sport, par exemple, et un gros travail d'accessibilité, notamment sur, tout ce qui est gymnases, piscines, stades qui permettent à ces gens d'avoir des loisirs, de pouvoir s'y déplacer et qu'ils soient accessibles. C'est extrêmement important et c'est une population qui est bien souvent invisibilisée par notre société.

Mme FELIX :

Merci de cet apport. Pas de difficulté, on prend acte.

37. Ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 Au du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AU situé dans le secteur de Germiny ;
- d'intégrer à la procédure de modification du P.L.U.I. en cours, l'évolution du zonage des parcelles DV 100 et DV 131.

Interventions

M. POYET :

La première délibération, il nous est demandé d'approuver l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2 AU située dans le secteur de Germiny, c'est-à-dire près du Lac d'Auron et d'intégrer à la procédure de modification du PLUi, l'évolution du zonage des parcelles concernées qui, pour l'instant, permettent seulement les activités résidentielles et économiques. Cela devrait permettre une nouvelle forme d'hébergement touristique et cela participe aussi à l'attractivité touristique du territoire. Voilà résumée la première délibération.

Mme FELIX :

C'est un enjeu important puisque cette parcelle avait été acquise par l'Agglomération pour y construire un centre balnéo-ludique, projet que nous avons reporté. Donc, nous sommes propriétaires de cette emprise. Dans notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), nous l'avons réservée pour une urbanisation future, sans savoir exactement à quoi la dédier. Il semble qu'il puisse y avoir un intérêt à ce que nous libérions une emprise un peu significative, bien placée, dans un endroit séduisant au bord du lac, avec une vue sur la cathédrale, un endroit bien desservi, que nous la réservions pour des investissements à caractère touristique par des investisseurs qui pourraient venir porter un village touristique, ou que sais-je. Par cette délibération, nous passons d'un classement au PLUi qui diffère l'urbanisation, à un classement qui permet une urbanisation plus rapide. C'est un signal donné à des porteurs de projets qu'il n'y aura pas un temps long entre le moment où ils s'intéresseront à un site et le moment de la réalisation du projet, mais un temps qui pourrait être raccourci par cette délibération. Je crois que c'est important que chacun comprenne ce que porte cette délibération. Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

38. Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Bourges Plus : bilan de mise à disposition au public et approbation de la modification

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de valider le bilan de la mise à disposition du dossier de modification au public tel qu'annexé à la délibération ;
- d'approuver le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal joint à la délibération.

Interventions

M. POYET :

La deuxième délibération concerne le dossier de modification simplifiée du PLUi qui a été engagée le 10 mars 2023 par l'Agglomération de Bourges. Ce sont des modifications mineures, comme la mise à jour du cahier des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), des erreurs matérielles qu'on doit corriger ou la modification de rédaction de règles d'urbanisme et même l'enrichissement de la trame verte ; des corrections qui ne justifient pas une enquête publique. Ceci étant, ce dossier a été soumis à la concertation avec le public du 17 avril au 19 mai 2023. Nous avons recensé une douzaine de demandes qui ont toutes été examinées, vous en avez le détail annexé à la délibération. On a recueilli également, préalablement, les avis des PPA (Personnes Publiques Associées) : la Commission Départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, la Direction Départementale des Territoires. Tous ces avis ont été pris en compte. Aujourd'hui, il nous est demandé de valider le bilan de la mise à disposition du dossier de modification tel que vous l'avez en annexe, et d'approuver ce dossier de modification simplifiée. Vous verrez que l'Agglomération a répondu majoritairement favorablement à l'ensemble des demandes.

Mme FELIX :

Des questions ? Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

39. Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de Mehun-sur-Yèvre : Bilan de la concertation publique

Rapporteur : M. Denis POYET

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de valider le bilan de la concertation du dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme de Mehun-sur-Yèvre tel qu'annexé à la délibération.

Interventions

M. POYET :

La troisième délibération concerne la commune de Mehun-sur-Yèvre et plus exactement son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Mehun-sur-Yèvre est appelée à intégrer le PLU interne par la procédure de révision, mais dans un premier temps, il s'agit d'une modification dite de droit commun, qui est soumise à enquête publique, modification de droit commun du PLU de la Commune de Mehun-sur-Yèvre. Nous avons tenu une réunion publique de concertation le 22 mai 2023 en Mairie de Mehun-sur-Yèvre. Vous verrez qu'un certain nombre de remarques ont été formulées. Il faut également saluer que la Commune de Mehun-sur-Yèvre, en accord avec le Service d'Urbanisme, en travaillant avec le service d'Urbanisme a considérablement réduit les surfaces à construire, à peu près de moitié, se mettant ainsi dans la configuration de ce que les autres collectivités avaient fait dans le cadre du PLUi. L'enquête publique n'est pas encore commencée.

M. SALAK :

Comme disait Denis, effectivement, un gros travail a été fait entre la municipalité et les services par rapport à cette modification du PLU. On pensait monter quelques marches, on a monté plus de la moitié de l'escalier, ce qui permettra, dans quelques années, lorsque nous intégrerons le PLU de Bourges Plus, d'avoir un peu moins de travail que l'on a eu, à moins que le PLUi évolue beaucoup au niveau de l'Agglomération. C'est vrai que cela fait un gros travail, cela fait du changement. On avait un nombre important de très petites parcelles sur lesquelles il y avait énormément de propriétaires, donc il était quasiment impossible de trouver un consensus pour vendre toutes ces parcelles et faire avec des aménageurs, des projets de lotissements ou de construction d'habitations. On a pu faire ces transformations logiques.

Mme FELIX :

Merci Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

P.L.U.I. Déclaration de projet site de production d'hydrogène à Marmagne. Définition des modalités de la concertation

Rapport retiré en séance.

Interventions

Mme FELIX :

Je ne sais pas si dans vos dossiers, vous avez une quatrième délibération concernant le PLUi ou si elle a été retirée. Elle est retirée, mais je ne sais pas si vous l'aviez mais elle est retirée, car on va vers une procédure différente sur ce projet, à ce stade.

40. Remise gracieuse facture assainissement – concession n° 03322401

Rapporteur : Mme la Présidente en l'absence de Mme Corinne LEFEBVRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 03322401 un dégrèvement de la part assainissement de 11 m³ soit 26,74 €.

Interventions

Mme FELIX :

Pour Corinne LEFEBVRE je vous présente une remise gracieuse de 26,74 € et je pense que vous l'accepterez. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

41. Conseil de Développement - Adhésion à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCDD) pour 2024

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver l'adhésion du Conseil de Développement de Bourges Plus à la Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCDD) pour l'année 2024 ;
- de régler le montant de l'adhésion ;
- d'autoriser les membres et les agents à participer à la réunion annuelle du CNCDD selon les conditions énoncées dans la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à cette adhésion.

Interventions

Mme PALLOT :

Une délibération tout à fait classique, qui concerne l'adhésion de notre Conseil de Développement à la Coordination Nationale des Conseils de Développement pour 2024. Cela devrait représenter 1 100 € ; c'est assis sur le nombre d'habitants de l'Agglomération. Je rappelle que les membres du Conseil de Développement sont bénévoles et avoir ce support et ce soutien est tout à fait pertinent.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

42. Convention de Partenariat avec le Comité des Choses Concrètes - Subvention

Rapporteur : Mme Catherine PALLOT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la convention de partenariat cosignée avec l'association Comité des Choses Concrètes ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention de partenariat ;
- d'autoriser le versement à l'association Comité des Choses Concrètes d'une subvention de 9 000 €.

Interventions

Mme PALLOT :

La délibération suivante concerne une convention de partenariat avec le Comité des Choses Concrètes. L'idée est de les accompagner et de les soutenir afin de pérenniser leur activité, favoriser leur installation sur notre territoire. En bref éviter leur fuite, leur permettre aussi d'exercer leur métier dans des conditions convenables, de rentrer dans leurs frais, de partager, de mutualiser leurs équipements avec d'autres artistes issus notamment de notre école d'art, mais aussi permettre ce partage d'équipements avec d'autres artistes qui viendraient d'ailleurs. Voilà la cible, c'est d'œuvrer à l'attractivité du territoire, la professionnalisation des étudiants sortants et des artistes d'ailleurs, et c'est aussi pousser la filière économique des industries culturelles et créatives.

Mme FELIX :

Pas de difficulté ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

43. Mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur des parcelles de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Porche

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la mise en place de cette ORE ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer celle-ci et toute pièce s'y rattachant.

Interventions

M. STOQUERT :

La première délibération concerne les Obligation Réelle Environnementale (ORE). C'est un outil foncier relativement récent ayant pour vocation de protéger l'environnement. Il s'agit d'un contrat passé entre un propriétaire et un organisme public entraînant des obligations des deux parties. Pour rappel, le champ de captage du Porche est crucial pour la production d'eau potable de Bourges Plus. La qualité de l'eau captée présente des concentrations de nitrique en moyenne légèrement supérieures à la norme de potabilité, d'où la mise en place du quatrième contrat territorial. Dans ce cadre, une ORE a été élaborée entre le propriétaire de 5 parcelles,

15,7 hectares et Bourges Plus. Ces parcelles sont réparties sur Plaimpied-Givaudins pour 4 d'entre elles et sur Bourges pour la dernière. Dans un objectif de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, elles sont en effet en début de la zone 2 de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) du Porche.

Cette ORE va permettre de réinstaller une prairie permanente de plus de 7,5 hectares jusqu'alors cultivés blé et soja, de replanter 1 780 mètres de haies et 2 400 m² de bosquets, de pérenniser 1 380 m de haies et 5 000 mètres carrés de bosquets déjà existants. Tout cela sera protégé au titre de l'ORE. L'ORE a pour vocation de durer 99 ans et entraînera une indemnisation du propriétaire en lien avec les efforts du propriétaire, l'exemplarité du projet et les impacts bénéfiques que cela aura sur la production d'eau potable. A échéance, elle sera reconduite pour la même durée.

Mme FELIX :

Merci, Marc. C'est une superbe délibération, et j'espère que c'est la première d'une longue série. Sur l'aire d'alimentation de captage du Porche, il y a eu des mesures pour inciter les agriculteurs à réduire leur impact sur la masse d'eau qui alimente le Porche. Pour un certain nombre d'entre elles, ces mesures ont été efficaces, mais souvent ces contractualisations duraient 5 ans. Au bout des 5 ans, les dispositifs changeants, la mesure tombe et les agriculteurs perdent l'incitation à une pratique vertueuse. On a vu des diminutions sensibles sur les teneurs en nitrate du captage du Porche, ce qui prouve que tout cela n'était pas vain, mais on a vu aussi des arrêts de la baisse, voire parfois un peu de retour à la hausse. Par ce biais de l'ORE qui s'inscrit sur une durée longue, 99 ans, on inscrit une évolution de pratique sur une durée longue. Ce qui veut dire que ceux qui nous suivront, n'auront pas à chaque fois à remettre l'ouvrage sur le métier, à se demander si les pratiques agricoles ne viennent pas faire marche arrière en matière d'impact environnemental. Ils auront la tranquillité de savoir que sur une durée longue, la pratique agricole sur les parcelles concernées restera favorable à la protection de la ressource en eau.

Nous avons dialogué avec les propriétaires de ces parcelles, qui partagent cette préoccupation de la qualité de l'eau. C'était, entre guillemets, « facile » d'aboutir avec eux au sens où l'on partageait clairement une préoccupation commune. Je crois qu'il y a sur ce territoire d'autres propriétaires avec lesquels on pourrait aboutir, on pourra aboutir avec des ORE inscrivant, là aussi, des pratiques agricoles vertueuses sur la durée. On en a une en travail sur la commune de Saint-Just. On va essayer de continuer cette réflexion. C'est un vrai tourment que nous prenons avec cette délibération. Je veux remercier évidemment les propriétaires qui se sont engagés là-dedans, mais aussi Marc STOQUERT qui a beaucoup travaillé là-dessus et nos services qui nous ont aidés et accompagnés, car les tenants et aboutissants, sur le plan juridique, sont loin d'être simples. C'est une belle délibération, j'espère qu'elle en annonce d'autres. Merci à tout le monde. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

44. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 03321714

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 03321714 un dégrèvement supplémentaire en eau de 234 m³ et de 117 m³ en assainissement sur la facture 2023034130 de 1 447,63 €, soit un dégrèvement de 769,11 € sur un reste à charge de 678,52 €.

Interventions

M. STOQUERT :

Les deux prochaines délibérations concernent des remises gracieuses.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

45. Remise gracieuse facture eau et assainissement – concession n° 05053138

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'accorder à l'usager de la concession 05053138 une remise gracieuse exceptionnelle de 225 m³ d'eau et 225 m³ en assainissement, soit un dégrèvement de 778,16 € sur une facture initiale de 1 317,70 €, donc un reste à charge de 539,54 €.

Mme FELIX :

Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

46. Direction des Ressources Humaines. Tableaux des effectifs. Créations et modifications de postes

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver la création et les modifications de postes indiquées dans la délibération et répertoriés dans les tableaux joints en annexe.

Interventions

M. STOQUERT :

Une délibération sur le tableau des effectifs, créations et suppressions de postes. On est sur une création de poste pour la Direction Aménagement et Développement du Foncier et de la Politique de la Ville, suite du départ d'un agent. On a aussi la Direction du Cycle de l'Eau qui nécessitait la création d'un poste d'égoutier au sein du Service Eaux Pluviales et Prévention des Inondations. Et pour la Direction du Développement Économique, Touristique et Enseignement Supérieur, la création d'un poste de responsable appartenant au cadre d'emploi des attachés territoriaux à temps complet et d'un poste de chargé d'accueil appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet.

Mme FELIX :

Franck BRETEAU.

M. BRETEAU :

Juste une remarque sur le tableau, page 233, je pense qu'il y a une coquille, car il est indiqué dans les effectifs, au mois d'octobre 2023, que Bourges Plus a 44 médecins territoriaux.

Mme FELIX :

Je regrette de vous donner raison ; je pense qu'il y a un décalage de ligne. Il doit s'agir des ingénieurs territoriaux qui sont au-dessus. On vous enverra le tableau corrigé. Je demande que soit envoyé le tableau corrigé aux Conseillers Communautaires et je vous remercie de votre vigilance, Franck.

M. BRETEAU :

Je fais toujours attention aux médecins.

Mme FELIX :

44 nous coûteraient un peu d'argent, néanmoins quelle bonne nouvelle ! On n'en est pas là. Merci, on corrigera ce rapport. Y a-t-il des votes contre, moyennant ce nécessaire ajustement ? Des abstentions ? Je vous remercie.

47. Direction des Ressources Humaines. Prestations d'action sociale. Revalorisation

Rapporteur : M. Marc STOQUERT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- de maintenir aux agents le bénéfice des prestations d'action sociale dans les mêmes conditions que celles déterminées annuellement par circulaire ministérielle pour les fonctionnaires d'État ;
- de modifier la date d'application des taux de revalorisation des prestations sociales au 1^{er} janvier de chaque année, à partir du 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de la date du 1^{er} juillet ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à la délibération.

Interventions

M. STOQUERT :

En lien avec le paramétrage de la Veille Réglementaire du logiciel de Ressources Humaines, il est proposé de modifier la date de revalorisation des prestations d'action sociale au 1er janvier, au lieu du 1er juillet. Il s'agit d'un ajustement technique.

48. Économie circulaire - Étude « Précarité Alimentaire » portée par le CCAS - Attribution d'une subvention

Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'approuver le versement d'une subvention de 4 099,02 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au versement de cette subvention.

Étant précisé que M. GALUT et Mme NEZLIOUI, Administrateurs du CCAS, se déportent et ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Interventions

Mme CHEZE-DHO :

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit d'une étude sur la précarité alimentaire qui est portée par le Centre Communal d'Action Social (CCAS) et d'une attribution de subvention. L'objectif est de dresser un diagnostic précis sur la thématique de la précarité alimentaire sur le territoire et d'en définir les pistes et actions à mettre en œuvre, à la fois pour les acteurs en place afin d'optimiser l'utilisation des denrées et lutter notamment contre le gaspillage alimentaire, faire entrer les acteurs de la distribution de l'aide dans une logique d'économie circulaire, et, par ailleurs, pour les bénéficiaires de l'aide alimentaire, afin de simplifier leur parcours et de répondre au mieux à leur attente dans un contexte économique qui voit le nombre de personnes dépendantes de cette aide s'accroître de façon importante. Ces sujets traités dans l'étude font résonance aux réflexions portées par différentes politiques communales, notamment la transition agroécologique, le plan climat, air, énergie territorial et l'économie circulaire. Bourges Plus souhaite apporter un soutien dans cette étude à hauteur d'une subvention de 4 099,02 €, étant précisé que le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) contribue à hauteur de 23 130,98 € et le Conseil Régional Centre-Val de Loire à hauteur de 10 000 €. Il est donc proposé d'approuver le versement de la subvention de 4 099,02 € au CCAS et d'autoriser Mme la Présidente à signer les documents relatifs.

Mme FELIX :

Il m'a semblé que le Président du PETR voulait réagir. Il y a une coquille ?

M. MAZÉ :

Oui, il y a une petite coquille, car ce n'est pas le PETR directement qui finance, ce sont des fonds LEADER (soutien européen au développement rural).

Mme FELIX :

Ce n'est pas tout à fait une petite coquille, je pense qu'il faut la corriger. Mme NEZLIOUI.

Mme NEZLIOUI :

Juste pour vous dire, Mme la Présidente, que je ne prendrai pas part au vote et ni M. le Maire.

Mme FELIX :

Mme NEZLIOUI ne prend pas part au vote, M. le Président du CCAS ne prend pas part au vote. Je vous propose de corriger dans la délibération, ce n'est pas le PETR qui apporte la subvention, mais ce sont des fonds LEADER qui sont instruits sous l'égide du PETR, des fonds européens. Cela ne modifie pas la délibération, mais c'est le rapport que l'on modifie. Le rapport doit signaler qu'il s'agit de fonds européens. Moyennant ces ajustements, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

| |
|---|
| 49. Adhésion à l'association AGIR Transport pour son activité de Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) |
|---|

Rapporteur : M. Fabrice ARCHAMBAULT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé

à l'unanimité

- d'autoriser l'adhésion de Bourges Plus à AGIR Transport pour son activité de Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération, et notamment le bulletin d'adhésion à AGIR Transport pour l'activité CATP.

Interventions

M. ARCHAMBAULT :

Merci, Mme la Présidente. C'est pour une adhésion à AGIR Transport par rapport à la centrale d'achat des transports publics, par rapport à Bourges Plus. À court terme, il s'agit de mettre en place des compteurs de vélos permettant de vérifier la fréquentation de nos aménagements cyclables d'accès et une application géographique reportant l'ensemble des itinéraires utilisables par les cyclistes. C'est par rapport à la mise en place du plan vélo intercommunal. Cette adhésion est gratuite, ce qui nous permet par rapport à la centrale d'achat des transports publics d'avoir une meilleure possibilité d'avancer par rapport aux achats, au lieu de le faire individuellement.

Mme FELIX :

Merci beaucoup, Fabrice. Régis MAUTRE.

M. MAUTRE :

Pour information, il est prévu d'acheter trois compteurs vélos en 2023. On a des obligations à respecter, notamment quand on a des appels à projets supérieurs à 500 000 €. On a défini un certain nombre de critères pour poser ces compteurs vélos. En 2023, un compteur sera posé le long du Canal du Berry, à la sortie sud direction Plaimpied, un autre sera posé boulevard Lahitolle et le troisième sur le boulevard de l'Industrie, au croisement du Canal du Berry.

M. ARCHAMBAULT :

Avec les services, on a longuement discuté et on les a placés à des endroits assez stratégiques de façon à avoir des chiffres réalistes. Cela va alimenter bientôt la plateforme à laquelle on a souscrit, Geovelo, qui va nous aider à comptabiliser, mais également mettre sur la carte, grâce aux contributeurs, les déplacements réels en vélo des habitants de l'Agglomération.

Mme FELIX :

C'est important que l'on sache comment les itinéraires cyclables sont utilisés, les points qui sont problématiques, là où il y a un intérêt à mettre un certain nombre de services complémentaires au vélo. C'est tout un travail qui va se faire. Merci de nous avoir permis d'ouvrir ce débat, Fabrice. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

On a eu un Conseil Communautaire très long au mois de juin, celui-ci est plus court. Au mois de décembre, nous aurons sans doute un Conseil Communautaire assez consistant. C'était une petite phase plus légère aujourd'hui. Rendez-vous dans un instant dans les salons de l'Hôtel de Ville pour découvrir le projet de la maison de l'agglomération qui sera aussi présenté dans la presse demain.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 19h45.

Fait à Bourges, le **08 JAN 2024**

Le secrétaire de séance,



Marc STOQUERT
Membre du Bureau

La Présidente,



Irène FELIX



Les annexes aux délibérations sont consultables au Secrétariat des Assemblées de Bourges Plus aux jours et heures d'ouverture.

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'État et de leur publication ou de leur notification.